

S'INFORMER ET ALERTER



LES RISQUES **MAJEURS**
www.prim.net



PRÉFECTURE **DE L'ISÈRE**
www.isere.pref.gouv.fr



VIGILANCE **MÉTÉO**
www.meteofrance.com



VIGILANCE **CRUES**
www.vigicrues.gouv.fr



INSTITUT DES **RISQUES MAJEURS**
www.irma-grenoble.com



ALERTES RISQUE **INDUSTRIELS MAJEURS**
www.lesbonsreflexes.com



FRANCE BLEU **ISÈRE**
98.2 ou 102,8 MHz



SAMU
ou le 112



POMPIERS
ou le 112



GENDARMERIE



MÉTÉO FRANCE
08 99 71 02 38



MAIRIE
04 76 73 50 50



**LES RISQUES
MAJEURS** DOCUMENT
D'INFORMATION

DICRIM — septembre 2015

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

MAIRIE DE VIF

5 place de la Libération - 38450 Vif - 04 76 73 50 50

LES RISQUES MAJEURS À VIF



LE RISQUE **INONDATION ET CRUE TORRENTIELLE** P. 6



LE RISQUE **MÉTÉOROLOGIQUE** P. 8



LE RISQUE **FEUX DE FORÊT** P. 9



LE RISQUE **SISMIQUE** P. 10



LE RISQUE **MOUVEMENT DE TERRAIN** P. 12



LE RISQUE **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** P. 13



LE RISQUE **RUPTURE DE BARRAGE** P. 14



LE RISQUE **INDUSTRIEL** P. 15

Le risque zéro n'existe pas ! Qu'ils soient naturels, technologiques ou industriels, les risques sont présents dans chaque commune.

Vif n'est pas épargnée. Elle est notamment concernée par les inondations, la rupture de grands barrages, les séismes, la présence d'une conduite d'éthylène...

Il est important que les risques soient recensés, que vous en ayez connaissance et que soit apporté un maximum de sécurité à la population.

En matière de risques majeurs, la connaissance des phénomènes et des comportements à adopter face à ce type d'événements, est la meilleure forme de prévention.

En étant conscient des risques auxquels vous êtes exposés, en ayant les bons réflexes en situation de crise, vous assurerez de façon efficace votre sauvegarde et celles des autres.

Ce document, le DICRIM, répond à la nécessité d'information préventive. Il vous présente le panel des risques auxquels notre commune peut être confrontée. Il vous indique les bons gestes à avoir en cas de crise, il vous informe de l'organisation communale, élus et agents, mise en place pour assurer la meilleure réactivité qui soit, et la prise en charge de votre protection.

Je vous invite donc à le lire attentivement et à respecter les gestes simples décrits dans ce fascicule si d'aventure notre territoire devait être confronté à l'un de ces risques.

Je vous remercie de l'attention que vous lui porterez.



GUY GENET
Maire de VIF

TOUS ACTEURS !

En cas d'évènement majeur, la préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer. Beaucoup d'évènements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

ORGANISER LA MOBILISATION POUR MA FAMILLE DE LA COMMUNE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et l'assistance de la population en cas de survenance d'un accident majeur. Le PCS permet de mobiliser les moyens humains et matériels disponibles pour alerter, mettre en sécurité et soutenir les personnes (hébergement, ravitaillement...). Il peut être activé pour tout évènement affectant la commune et s'intègre, si nécessaire, aux plans départementaux déclenchés par la préfecture (ORSEC).

INFORMATION ACQUÉREUR/LOCATAIRE

Une fiche État des Risques doit être obligatoirement établie par le propriétaire ou le bailleur et annexée au contrat en cas de vente ou de location.

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics, mais également à chaque citoyen. **Le guide « Je me protège en famille », disponible sur le site de la ville**, vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

DANS LES ÉCOLES

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) recensent les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours dans les établissements scolaires. Ainsi les enfants sont en sécurité en cas d'évènement : respectez la consigne « **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** » !



RECONNAÎTRE LE SIGNAL DE SÉCURITÉ NATIONAL

Signal d'exercice



Tous les premiers mercredis du mois

Signal d'alerte



Signal de fin d'alerte



En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirènes, pour les communes qui en sont équipées
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- Messages sur les panneaux lumineux des communes
- Radio, site internet, télé, ou tout autre moyen...



DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES CONSIGNES SUIVANTES



METTEZ-VOUS À L'ABRI



ÉCOUTEZ LA RADIO SUR : 102,8 MHz 98,2 MHz



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



LE PACK SÉCURITÉ

- Radio à piles • Lampe de poche • Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Nourriture et eau • Couvertures
- Vêtements • Papiers personnels • Médicaments notamment traitement quotidien.



Inondation lente
ou inondation rapide

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

La commune de Vif est traversée par la Gresse qui pourrait notamment inonder, en cas de fortes crues, les secteurs centre-ville, Aubépines, Pied du Bourg, Garçons, Épées et plaine de Reymure (carte p16).

De nombreux ruisseaux provenant de la montagne d'Uriol et du Grand Brion pourraient également connaître des crues très rapides dans des hameaux en pied de versant. Selon l'Atlas des surfaces inondables du Drac, ces crues ne concernent pas des secteurs habités de la commune.

GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► 9 FÉVRIER 1955

Hameau du Cellier. L'inondation suite à une crue torrentielle de la Gresse, endommage le pont de Vif après avoir détruit une digue.

► 21 ET 22 DÉCEMBRE 1991

Crue du Levant et débordement par obstruction d'une buse par un corps étranger. Inondation du carrefour entre la RN 75 et la RD 63.

► 12 AOÛT 1998

D'importantes coulées de boue provoquent le déraillement d'un train sous le viaduc de l'autoroute.

✖ ✖ ✖



MESURES DE
PRÉVENTION

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ÉLABORÉ PAR LA COMMUNE PRÉVOIT :

- Dès la vigilance météorologique orange ou rouge
 - La surveillance de points critiques en cas de montée des eaux de la Gresse.
 - L'information de la population sur les bons comportements à adopter (Panneaux lumineux, site internet de la ville...).
- L'alerte des zones menacées par porte à porte et par le haut-parleur de la police municipale.
- L'évacuation et le recensement de la population à la salle Polyvalente.

JE ME PRÉPARE

- Renseignez-vous sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant : documents importants, objets de valeur, produits polluants, électroménager.
- En cas de montée des eaux, déplacez les véhicules garés à proximité des berges et évitez tous déplacements.

Le Plan de Prévention des Risques établi par l'État, cartographie les zones exposées aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, feu de forêt...).

Il définit des zones inconstructibles ou constructibles sous conditions.

PAR EXEMPLE :

Le gymnase Mario Fossa, situé en zone inondable, a été surélevé de 60 cm pour répondre à ces obligations en matière de construction.

Des travaux d'enrochement des digues et une consolidation des ponts ont été réalisés par le SIGREDA.



LES BONS RÉFLEXES



Montez dans
les étages

ou



Évacuez
votre
habitation



Coupez
le gaz et
l'électricité



Fermez
portes et
fenêtres



N'utilisez pas
votre voiture



Phénomènes
météorologiques



MESURES DE PRÉVENTION

En cas de canicule, grand froid ou pour d'autres risques, la mairie tient à jour un registre des personnes les plus fragiles qui requerraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées ou isolées).



Feux de forêt



MESURES DE PRÉVENTION

Au titre du code forestier, le territoire de Vif a l'obligation de procéder au débroussaillage des zones incluses ou situées à moins de 200 m des bois et forêts. Chaque année, la mairie rappelle aux particuliers, au travers d'un courrier, les obligations qui leur incombent.

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La configuration géographique de la ville conduit parfois à des phénomènes météorologiques particuliers.

La carte de vigilance météorologique établie par Météo France <http://vigilance.meteofrance.com>, permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques. Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne des conseils sur les mesures de protection.

|| GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► DÉCEMBRE 1999

Les ouragans Lothar et Martin dévastent l'ouest de l'Europe avec des vents soufflants jusqu'à plus de 170 km/h.

► AOÛT 2003

Une vague de chaleur d'une intensité et d'une durée exceptionnelle entraîne une mortalité majeure

► DÉCEMBRE 2014

Fortes chutes de neige. Des milliers d'automobilistes bloqués sur la route sont logés dans des hébergements d'urgence



LES BONS RÉFLEXES



Suivez les
conseils émis par
Météo France



Évitez les
déplacements



Mettez-vous à l'abri.
Rentrez-les objets
susceptibles de s'envoler.

FEUX DE FORÊT

Les massifs forestiers de la montagne d'Uriol et du petit et grand Brion, sont considérés comme sensibles aux feux de forêt.

Ce risque touche principalement les hameaux de Chabotte, de Rossinants, de la ferme d'Uriol et concerne toutes les habitations en pied de ces versants.

JE ME PRÉPARE

- Débroussailliez régulièrement votre terrain et la voie d'accès à votre habitation si celle-ci est privée
- Enterrez les citernes de gaz ou de fioul ou prévoyez un mur de protection sans aucun végétal.

|| GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► 1998

Montagne d'Uriol. Un incendie a brûlé 30 hectares de forêt.

► 27 JUILLET 2003

Saint-Égrève. La foudre a provoqué l'incendie du Néron. Cet incendie n'a été maîtrisé qu'au bout d'un mois.



LES BONS RÉFLEXES



Ouvrez le
portail



Mettez-vous
à l'abri



Calfutez et
arrosez les
ouvertures



Fermez les
bonbonnes
de gaz



Coupez le gaz
et l'électricité



Évitez toute
flamme



Risque
sismique

SÉISMES

Le risque sismique est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais il est plus fort dans les zones montagneuses.

L'ensemble de la commune est classé en zone de sismicité moyenne (niveau 4 sur une échelle allant jusqu'à 5).

JE ME PRÉPARE :

- Accrochez solidement aux murs l'ensemble de votre mobilier
- Identifiez au préalable un mur, une colonne porteuse ou une table solide sous laquelle vous pourrez vous abriter

|| GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► 25 AVRIL 1962

Corrençon-en-Vercors. Séisme d'une magnitude de 5,3. Il est l'un des plus importants jamais enregistré dans les Alpes françaises durant la seconde moitié du xx^e siècle.

► 15 JUILLET 1996

Épagny, près d'Annecy. De nombreux bâtiments ont été endommagés par un séisme de magnitude 4,9.

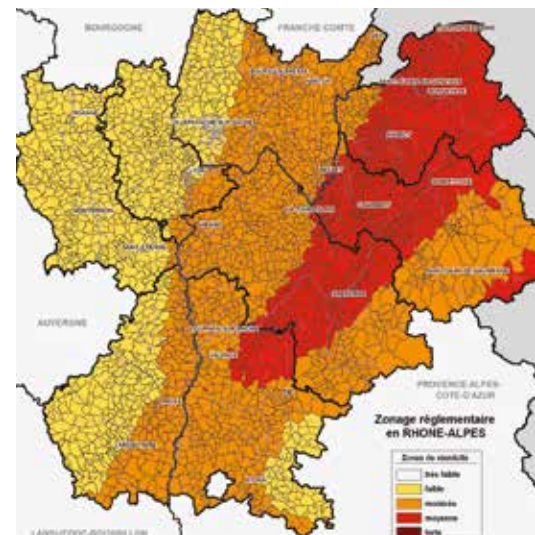
► 11 JANVIER 1999

Laffrey. Un séisme de magnitude 3,5 a été très nettement ressenti dans la région de Vizille et dans le sud de l'agglomération de Grenoble. Aucun dégâts.

LE RISQUE SISMIQUE EST TRÈS PRÉSENT DANS LES ALPES.



MESURES DE
PRÉVENTION



Depuis l'entrée en vigueur de ce zonage sismique au 1^{er} mai 2011, de nouvelles règles de construction parasismique s'imposent, y compris aux particuliers.

Pour obtenir des informations en matière de réglementation et de construction parasismique : www.planseisme.fr



LES BONS RÉFLEXES

PENDANT LES SECOUSSES



À
L'INTÉRIEUR :

Mettez-vous près des murs porteurs, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres.



À
L'EXTÉRIEUR :

Éloignez-vous des bâtiments et ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, tuiles, cheminées, corniches...).



EN VOITURE :

Arrêtez-vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses.

APRÈS LES SECOUSSES



Coupez le gaz et l'électricité



Quittez le bâtiment



N'entrez pas dans des bâtiments endommagés



Évitez toute flamme



Éboulements et glissements de terrain



MESURES DE PRÉVENTION

Des filets pare-blocs ont été réalisés au Garçons pour protéger les habitations. Signalez à la mairie toutes modifications qui apparaîtraient dans votre habitation (fissures, déformations des murs...) ou à l'extérieur (poteaux penchés, bourrelets ou fissures dans les champs...).

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Des éboulements, provenant de deux escarpements rocheux de la montagne d'Uriol, pourraient toucher les secteurs des Garçons et du Breuil. Sur les versants du Petit et du Grand Brion ainsi qu'au nord de la Merlière, des chutes de pierres sont possibles (carte p17).

Les zones à risque de glissement de terrain sont localisées en pied de versant du Grand Brion. Des habitations des hameaux de Giradière, du Genevrey, de la Merlière, du Crozet, du Serf, du Poyet et de Chabotte sont concernées.

|| GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► 11 FÉVRIER 1977

Falaise d'Uriol. Un éboulement rocheux de 50 m³. Des habitations sont menacées.

► PRINTEMPS 1995

Allée de la Perrière. Chute de pierres et de blocs de 3 m³. Une propriété est endommagée.

► 31 MARS 2013

Route de Chabotte. Éboulement. L'accès aux hameaux est coupé.



LES BONS RÉFLEXES



Signalez à la mairie toutes modifications dans votre habitation (fissures, déformations des murs...) ou à l'extérieur (poteaux penchés, bourrelets ou fissures dans les champs...)



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Quittez une habitation endommagée



Transport de matières dangereuses



Canalisation de matières dangereuses



MESURES DE PRÉVENTION

Tous les travaux à proximité d'une canalisation doivent être déclarés au travers d'un guichet unique accessible en ligne.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

VIF est exposée aux trois modes de transport de matières dangereuses : routier, ferroviaire et par canalisation (étylène) sur le versant est de la montagne d'Uriol à une centaine de mètres de la RD 1075.

JE ME PRÉPARE :

➤ Afin de vous mettre à l'abri en cas d'accident lié au transport de matières dangereuses, identifiez dans votre habitation une pièce avec le minimum d'ouvertures, si possible opposée à la source de danger et proche des sanitaires.

|| GARDONS-LE EN MÉMOIRE

► 11 JUILLET 1978

Los Alfaques. Un camion-citerne transportant 25 tonnes de propène explosa près d'un camping et fit 217 morts et 200 grands brûlés.

► 27 MARS 2013

Tullins. Un choc suite à un accident a provoqué une fuite sur un camion-citerne, transportant 32 000 litres de gazole.



La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Fermez tout



Coupez le gaz et l'électricité



Évitez toute flamme



Éboulements et glissements de terrain



MESURES DE PRÉVENTION

Cinq sirènes « cornes de brume » sont situées le long du Drac pour prévenir la population en cas de risque ou de rupture constatée d'un ouvrage. Elles sont testées le 1^{er} mercredi des mois de mars, juin et septembre à 12h15.

Un automate d'appel a été mis en service par EDF et constitue une voie d'alerte complémentaire de la population et des autorités.

LA RUPTURE DE GRAND BARRAGE

Trois grands barrages se situent sur le Drac et pourraient en cas de rupture franche et totale inonder une partie de la commune.

ND DE COMMIERS

4,5 km / 53 minutes*
9 mètres | 2 mètres**

Lieux de regroupement

Plaine de Reymure > Montagne du Petit Brion
Centre-ville nord > Montagne d'Uriol

MONTEYNARD

11 km / 7 minutes
12 mètres | 9 mètres

Lieux de regroupement

Plaine de Reymure > Montagne du Petit Brion
Centre-ville nord > Montagne d'Uriol
Zone industrielle > Montagne du Petit Brion
Centre-ville sud > Montagne du Crozet

SAUTET

45 km / 75 minutes
7 mètres | 3 mètres

Lieux de regroupement

Pont de Rivoire (7 m)
Plaine de Reymure (3 m)
> Salle polyvalente

*Distance et temps d'arrivée de l'onde

** Hauteur maximale de l'onde : Pont de la Rivoire | Limite Vif-Varces

2 DÉCEMBRE 1959

Malpasset (Var). La rupture du barrage lors de son remplissage fit quatre cent vingt-trois morts et disparus.

✱



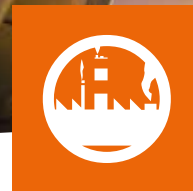
LES BONS RÉFLEXES



Rejoignez le lieu de regroupement



Réfugiez-vous dans les étages ou sur les hauteurs à proximité



Activités industrielles



MESURES DE PRÉVENTION

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) permet de prévoir différentes mesures de prévention : foncières, d'urbanisme...

À Vif, le PPRT de la société EPC a conduit à la réduction du tonnage de stockage d'explosif.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Trois sites industriels à risque sont recensés SEVESO SEUIL HAUT : EPC-France aux Garçons (stockage d'explosifs), et les plateformes chimiques du Pont-de-Claix et de Jarrie.

Un accident peut-être à l'origine d'un incendie, d'une explosion, d'un nuage toxique et/ou d'une pollution.

JE ME PRÉPARE :

➤ Afin de vous mettre à l'abri en cas de nuage toxique, identifiez dans votre habitation une pièce avec le minimum d'ouvertures, si possible opposée à la source de danger et proche des sanitaires.

GARDONS-LE EN MÉMOIRE

1^{er} JUILLET 2013

Jarrie. Départ de feu lors d'une opération de nettoyage sur un bac de l'atelier "chlorate de sodium".

✱

2 AOÛT 2013

Pont-de-Claix. Un nuage blanc de vapeur d'eau "chargé légèrement en acide nitrique" s'est échappé de l'usine.

✱



LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Fermez tout



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Évitez les déplacements

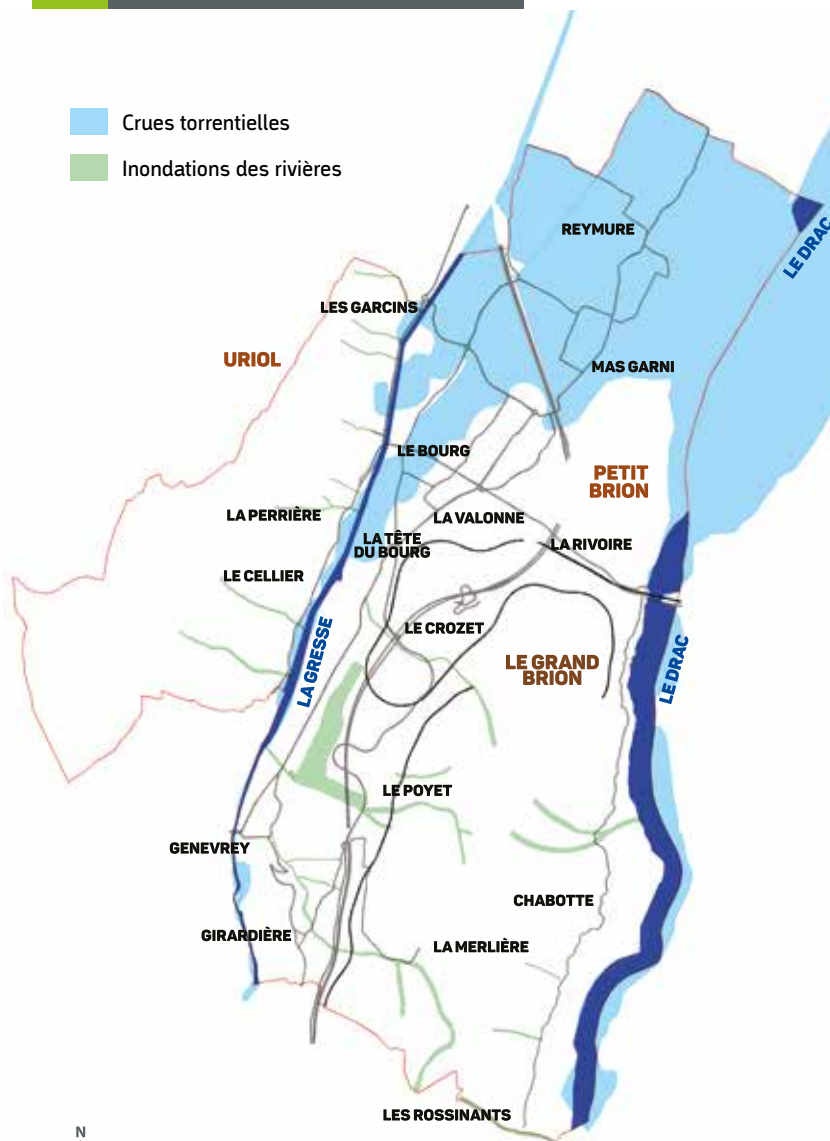


Évitez toute flamme



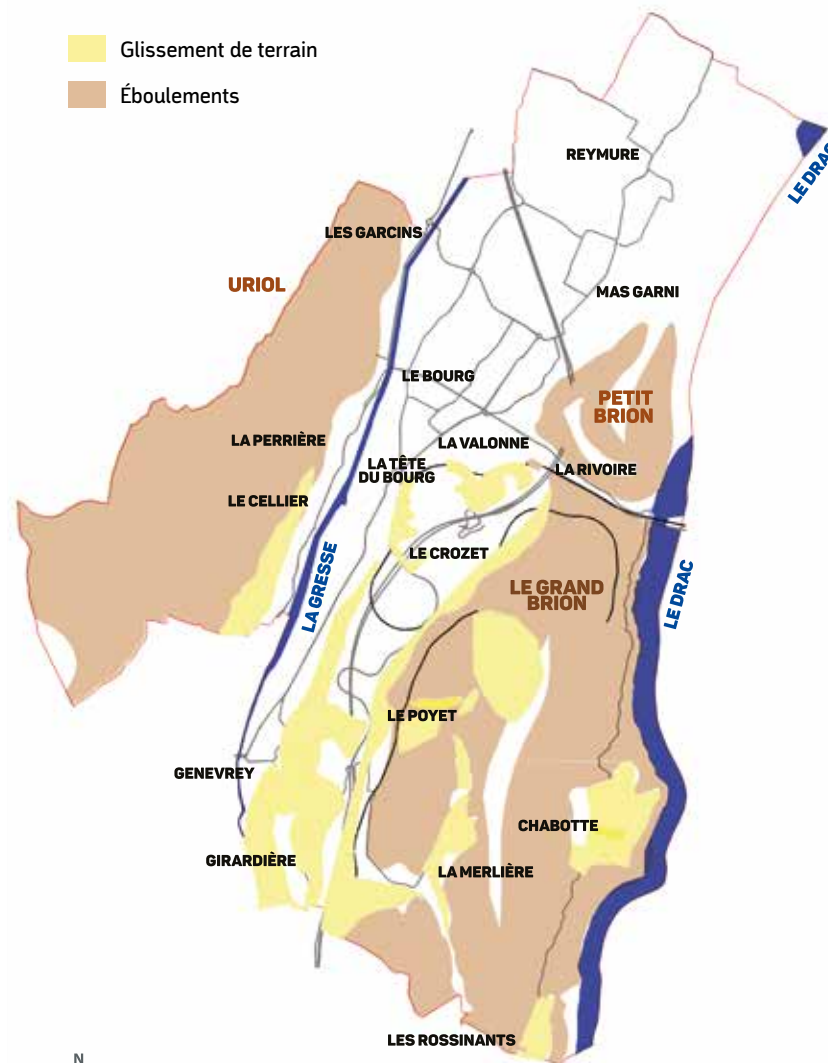
ZONES INONDABLES

- Crues torrentielles
- Inondations des rivières



ZONES DE MOUVEMENTS

- Glissement de terrain
- Éboulements



VUES D'ENFANTS

Ces dessins ont été réalisés par des écoliers vifois à l'occasion d'un concours organisé dans le cadre des activités périscolaires.

Nous remercions tous les participants.



RISQUE INDUSTRIEL
CÉLESTE CUGNOT – École Saint-Exupéry



GLISSEMENT DE TERRAIN
CLOÉ PASCAL – École Malraux CM2



TREMBLEMENT DE TERRE
VANESSA DOMINGUES – École Malraux CM1



RUPTURE DE BARRAGE
ÉLOUAN POMMELET – École Champollion CM1-CM2



INONDATION ET CRUE
ELSA LELIÈVRE – École Malraux CM2



MATIÈRES DANGEREUSES
PAUL BOWIE – École Malraux CM2